



Étang de Mousquey (Identifiant national : 730010646)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : Z2PZ1139)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Bacqué Daniel (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Gers), .- 730010646, Étang de Mousquey.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730010646.pdf>

Région en charge de la zone : Midi-Pyrénées

Rédacteur(s) : Bacqué Daniel (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Gers)

Centroïde calculé : 402865°-1869762°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 23/04/2009

Date actuelle d'avis CSRPN : 23/04/2009

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 17/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Gers
- Commune : Laujuzan (INSEE : 32202)

1.2 Superficie

44,74 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 96
Maximale (mètre): 132

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'étang de Mousquey est situé dans la région du bas Armagnac à l'extrême ouest du département du Gers. Sous influence océanique, cette région bénéficie d'une pluviométrie plus importante et d'un climat plus doux que le reste du département.

Retenue collinaire de 7 ha environ, entourée de milieux forestiers variés (forêt de feuillus, plantation de résineux, de peupliers, fourrés, etc.) et de quelques parcelles agricoles, cette ZNIEFF présente des intérêts multiples pour la faune sauvage.

Ce site appartient au réseau d'étangs du bas Armagnac, qui abrite les plus fortes densités de Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) en Midi-Pyrénées. Elle est bien représentée sur ce site et s'y reproduit.

Les zones marécageuses et boisées situées en queue d'étang offrent par ailleurs des sites de reproduction à un cortège d'amphibiens qui comprend le Crapaud accoucheur, la Grenouille agile, la Rainette méridionale et la Salamandre tachetée.

L'avifaune recensée sur ce site ne compte pas d'espèces déterminantes, mais montre tout de même une belle diversité avec au moins 22 espèces nicheuses.

En outre, l'étang de Mousquey est situé en tête du bassin du Midou. Il est donc connecté à une zone humide reconnue d'importance communautaire pour la conservation du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

- Amphibiens
- Reptiles

Fonctionnels

- Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
- Zone particulière liée à la reproduction

Complémentaires

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF, centrée sur l'étang, englobe les boisements environnants qui jouent notamment un rôle de filtre en limitant les arrivées d'intrants agricoles issues des parcelles cultivées du bassin versant. Les parcelles cultivées tout près de l'étang peuvent être utilisées comme zones de ponte par les cistudes. Quant aux zones marécageuses et boisées situées en queue d'étang, elles offrent des sites de reproduction au cortège d'amphibiens présent.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Mammifères 		<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens - Oiseaux - Reptiles

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22 <i>Eaux douces stagnantes</i>			16	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.32 <i>Plantations d'arbres feuillus</i>			4	
	82 <i>Cultures</i>			3	
	31 <i>Landes et fruticées</i>			12	
	83.31 <i>Plantations de conifères</i>			4	

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41 <i>Forêts caducifoliées</i>			61	

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	<i>Alyte accoucheur</i> (L'), <i>Crapaud accoucheur</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : CERA Environnement (Verheyden Christophe), Nature Midi-Pyrénées (Rhodes J.)		1	1	2007 - 2007
	292	<i>Hyla meridionalis</i> Boettger, 1874	<i>Rainette méridionale</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : CERA Environnement (Verheyden Christophe), Nature Midi-Pyrénées (Rhodes J.)		1	1	2007 - 2007
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	<i>Grenouille agile</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : CERA Environnement (Verheyden Christophe), Nature Midi-Pyrénées (Rhodes J.)		2	2	2007 - 2007
	92	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Salamandre tachetée</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : CERA Environnement (Verheyden Christophe), Nature Midi-Pyrénées (Rhodes J.)		1	1	2007 - 2007
Phanérogames	93456	<i>Crypsis alopecuroides</i> (Piller & Mitterp.) Schrad., 1806	<i>Crypside faux vulpin</i> , <i>Crypsis faux vulpin</i> , <i>Fléole faux vulpin</i> , <i>Sporobole faux vulpin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas)				2009 - 2009
Reptiles	77381	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Cistude d'Europe</i> (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : CERA Environnement (Verheyden Christophe), Nature Midi-Pyrénées (Rhodes J.)		1	8	2007 - 2007

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Autres espèces à enjeu

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	92	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	292	<i>Hyla meridionalis</i> Boettger, 1874	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)				
310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)	
			Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
Reptiles	77381	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	CERA Environnement (Verheyden Christophe), Nature Midi-Pyrénées (Rhodes J.)		
	Nature Midi-Pyrénées (Rhodes J.)		